

27 - Projet de rénovation du Muséum - Exposition sur la biodiversité «projet Biospace» - Signature d'une convention de mécénat avec GrDF

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Muséum de Besançon, connu surtout pour sa présentation d'une riche collection d'animaux vivants, possède aussi des collections très importantes (plus de 900 000 items) de plantes et d'animaux naturalisés.

Le contenu des collections du Muséum de Besançon c'est :

- 1) Quelques centaines d'animaux vivants (mammifères, oiseaux et poissons) présentés dans le jardin zoologique, l'aquarium et le noctarium
- 2) Quelques milliers ou dizaines de milliers d'insectes vivants exposés ou élevés dans l'insectarium
- 3) 150 000 insectes naturalisés et conservés dans une réserve mais non exposés au public
- 4) Plus de 600 000 plantes, graines, champignons, algues séchés conservés dans les réserves des herbiers, mais non présentés au public
- 5) Un peu moins de 2 000 animaux (mammifères, oiseaux, poissons...) conservés en réserve. Moins de 400 de ces objets sont actuellement présentés au premier étage du Bâtiment des Officiers dans l'espace que l'on appelle le «parcours de l'évolution».

Cette exposition permanente était vieillissante par sa présentation et par son illustration dépassée de la biodiversité mais elle était conservée car elle était l'essence même de la vocation d'un Muséum, la conservation et la présentation de ces collections au public.

Le projet

Une opportunité de partenariat avec plusieurs mécènes (Fondation ENGIE, la SECIP, Suez Environnement et GRDF) a permis d'envisager une rénovation de l'espace de présentation des collections naturalisées du Muséum sous forme d'un espace permanent axé sur la biodiversité.

En accord avec ses missions de diffusion des connaissances, de conservation et de sensibilisation à la protection du patrimoine scientifique et naturel, la nouvelle exposition permanente du Muséum provisoirement nommée «Biospace» développera le thème de la biodiversité. S'appuyant sur la richesse de ses collections, le Muséum permettra ainsi à tous les publics de découvrir des spécimens de botanique, de zoologie et de géologie dont la plupart n'ont jamais été exposés. Les six salles représentant 170 m² et les nouveaux modules installés dans les différents espaces animaliers permettront de comprendre ce qu'est la biodiversité, comment celle-ci évolue et les actions entreprises pour la sauvegarder. Enfin, le «Biospace» se verra également un lieu interactif et de débat citoyen où chacun sera invité à avoir un regard critique sur la médiatisation de la biodiversité.

Le projet intègre :

- 1) Une étude des travaux nécessaires pour la mise en conformité du bâtiment et pour permettre un accès facilité aux personnes à mobilité réduite
- 2) Un démontage des vitrines et une réhabilitation des salles du 1^{er} étage abritant actuellement le Parcours de l'évolution pour accueillir les collections organiques (botanique et zoologie avec notamment les vertébrés et l'entomologie) qui entraînera la fermeture de cet espace public à partir d'octobre et jusqu'à l'ouverture du nouveau projet
- 3) Une installation de matériel de stockage pour ces collections
- 4) Une réhabilitation des salles du rez-de-chaussée qui abritent actuellement les réserves d'entomologie, la salle de quarantaine et de travail, les salles pique-nique et les vestiaires...

- 5) L'exposition sur la biodiversité qui occupera le rez-de-chaussée
- 6) Une exposition itinérante sur le même thème
- 7) Une Mission AMO pour l'élaboration d'un scénario de visite adapté au thème choisi
- 8) Une Mission de scénographie pour la conception et la réalisation de matériel expographique ludique et pédagogique et la présentation des collections des expositions permanentes et itinérantes.

L'ouverture de ce nouvel espace est prévue en automne 2016.

Le coût total du projet est de 780 000 € toutes dépenses confondues (dépenses d'investissement et de fonctionnement). Il est financé à hauteur de 50 % grâce à la participation de mécènes (Fondation ENGIE, la SECIP, Suez Environnement).

Une dernière convention de mécénat doit être signée avec la société GrDF en fin d'année.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mécénat avec la Société GrDF.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. BODIN et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 4 novembre 2015.